



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 avril 2020

La marche à pied doit être au centre des mesures de mobilité de la période de déconfinement

Pour la seconde fois en quelques mois, **la marche à pied est le mode de déplacement adapté à la situation**. Lors des grèves du mois de janvier, de nombreux usagers des transports ont apprécié la solution de se rendre au travail à pied.

Depuis le confinement imposé mi-mars par la pandémie, **la marche à pied permet de profiter au mieux de la dérogation de se déplacer** dans la limite d'une heure et dans un rayon maximal d'un kilomètre. Tout un chacun a pu prendre conscience qu'il est piéton au quotidien. Pour beaucoup, les déplacements, au-delà du km, pour faire les achats de première nécessité, se font également à pied. **Ces marches bienfaites s'effectuent dans un environnement beaucoup plus agréable qu'à l'accoutumée**, principalement parce que les rues sont pratiquement désertées par les véhicules à deux et quatre roues. Le piéton, peu à peu, en apprécie les avantages (moins de bruit, moins de pollution, moins d'agressivité...). Il ose, même encore timidement, à occuper l'espace qui s'offre à lui, souvent par nécessité pour maintenir la distanciation physique.

Les villes préparent activement le déconfinement. Beaucoup de gens vont, pour d'évidentes raisons sanitaires, préférer la marche aux transports en commun chaque fois que la distance le permettra. C'est pourquoi « **60 Millions de Piétons** » appelle les municipalités dans la préparation de ce déconfinement à **ne pas oublier le mode de déplacement idoine : la marche à pied doit être au centre des mesures de mobilité**. Elle présente toutes les vertus nécessaires : sanitaires, environnementales et économiques.

Oublié le piéton lors du déconfinement, c'est l'exposer à plusieurs risques :

- 1- il y aura davantage de piétons sur les trottoirs, se croisant ou marchant côte à côte. Il sera encore plus difficile d'assurer la distanciation physique sur des trottoirs souvent trop étroits ou encombrés d'obstacles mais aussi toujours encombrés de piétons faisant la queue en attente d'entrer dans les commerces. Cette situation amènera le piéton à marcher sur la chaussée.
- 2- Le piéton se retrouvera regroupé avec d'autres piétons dans des situations d'attente comme aux arrêts bus et aux passages piétons.
- 3- Le piéton sera confronté à l'amplification de la squattérisation des trottoirs déjà existante, notamment par les restaurants et les bars, qui devront assurer, en intérieur, la distanciation physique.
- 4- Le piéton sera exposé à la reprise du trafic routier qui pourrait être brutale. Le piéton s'en trouvera davantage fragilisé, notamment au niveau respiratoire.
- 5- Le piéton sera également exposé à la reprise de la circulation des vélos et des trottinettes qui devrait être encouragée par la création de bandes cyclables temporaires, qui lui seront difficilement identifiables.

C'est pourquoi, **les villes doivent absolument mettre en place des aménagements piétonniers temporaires afin de garantir la sécurité sanitaire et routière du piéton**. « 60 millions de Piétons » demande la mise en place d'au moins trois aménagements spécifiques pour s'affranchir des trottoirs trop étroits (moins de deux mètres sans obstacle) : **création de bandes piétonnes temporaires d'un bon mètre sur la chaussée** le long du trottoir dans les avenues et les boulevards, au besoin en supprimant le stationnement, **création de zones de rencontre temporaires** dans des rues plus étroites, zones où le code de la route autorise le piéton à marcher sur l'espace roulant et où la vitesse de tous les véhicules est limitée à 20 km/h et **création de rues piétonnes temporaires**, dans des rues commerçantes et aux abords des écoles.

Contact presse : Jean-Paul Lechevalier (Porte-parole) 06 86 79 33 23